

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 février 2025 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Louis Bilodeau, représentant de Saint-Martin

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

William Lagrange, représentant de Saint-René

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5945-25

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y rajoutant le point suivant :

13.1- Suivi Viridis (Dôme)

Et en y retirant le point suivant :

4- Surplus – Déficit année 2024

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5946-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 JANVIER 2025**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5947-25

RAPPORT FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil un résumé du rapport financier 2024, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;

CONSIDÉRANT que Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 et qu'il autorise son président, Monsieur Jean-Pierre Fortier et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES TABLEAUX

PARTAGE DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA RÉGIE

Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dépose les différents tableaux concernant le partage des actifs et passifs de la Régie envers chacune des municipalités membres de cette dernière.

Copie de ces tableaux sera envoyée aux vérificateurs comptables des municipalités membres de la Régie.

RÉSOLUTION NO : 5948-25

MANDAT DE VÉRIFICATION 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 18 février 2025, une offre de service au montant de : 12 500,00 \$ pour la préparation des états financiers de l'année 2025, plus 1 800,00 \$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidation dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclut les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus, comme la comptabilisation des fonds, les écritures inter fonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, et ce, au montant de 14 300,00 \$ plus taxes, avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2025 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2026.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 février 2025;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2025;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2025, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5949-25

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P :715 797.85 \$, salaires :71 067.87 \$, pour un montant total de :786 865.72 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5950-25

VACANCES DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte de monnayer les heures de vacances 2024 au directeur général.

RÉSOLUTION NO: 5951-25

COLLECTE PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Nouvelle-Beauce a adopté la résolution #17862-01-2025 qui demande à RECYC-QUÉBEC de collaborer avec AgriRÉCUP pour résoudre les problématiques de financement et de gestion des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT que la résolution de la MRC rappelle que RECYC-QUÉBEC a accordé à AgriRÉCUP le statut d'organisme de gestion reconnu(OGR) pour mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux plastiques agricoles visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;

CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP qui a pour mandat de détourner les plastiques et emballages agricoles de l'enfouissement à mise en place différents points de dépôt;

CONSIDÉRANT que malgré la mise en place de ces différents points de dépôts, une forte demande des producteurs agricoles est faite pour une collecte porte-à-porte;

CONSIDÉRANT que suite à des complications au niveau de la gestion financière des écofrais versés à AgriRÉCUP, celle-ci recommande de reporter toute nouvelle collecte porte-à-porte à 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil appui la résolution #17862-01-2025 de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui demande à RECYC-QUÉBEC de collaborer avec AgriRÉCUP pour résoudre les problématiques de financement et de gestion des plastiques agricoles;

QUE cette résolution soit transmise à RECYC-QUÉBEC, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette, au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, aux MRC Chaudières Appalaches et aux municipalités agricoles du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5952-25 **APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que la Régie aura, dans un avenir rapproché, à préparer de nouvelles cellules destinées à recevoir les matières résiduelles à enfouir dans son lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'elle doit faire préparer les plans et devis nécessaires à ces travaux, de même que la surveillance lors de ceux-ci;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Eric Maheux soit autorisé à préparer un devis et à procéder à un appel d'offres de services professionnels (ingénieurs) sur invitation dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5953-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX